

## EN 1928 :

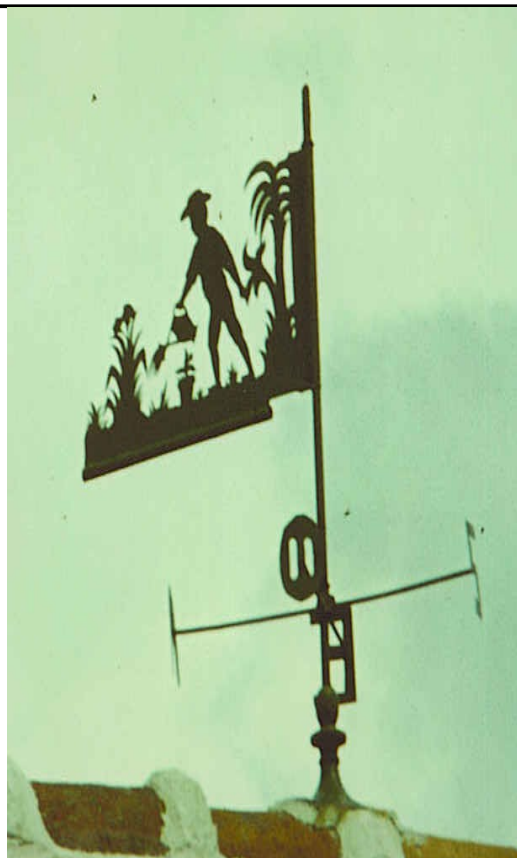
### Les élections législatives d'avril 1928.

On revient au scrutin de circonscription. La Nièvre retrouve cinq sièges de députés. Cette consultation est un triomphe pour la S.F.I.O. : quatre sièges sur cinq, le cinquième étant attribué au radical-socialiste Bellocq à Clamecy. Dans la circonscription Nevers-II, le nouveau député se nomme Charles Guillon (dit Petit Charles), il bat au second tour José Germain, candidat de l'Union Nationale, et le communiste Debret. Arsène Fié, Jean Locquin et Henri Gamard gardent leurs sièges.

Le Petit Charles inspire plusieurs textes caricaturaux. Gabriel Breton le mettra plus tard en scène dans un chapitre de son livre *Tonin*<sup>1</sup>. Une chanson satirique est diffusée par le journal électoral de ses adversaires, *Le Petit-Bleu*

:

"Te v'là nout' député, p'tit Charles.  
 J'ai toujours dit qu'te s'rais élu,  
 T'es feignant, t'es hurluberlu,  
 Tu n'dis jamais rin quand tu parles ;  
 T'es berdin même quand t'es pas soûl.  
 Toujours foutu comme eun' cancouelle,  
 Et quand t'as du vent dans les vouèles,  
 Te r'beules des pernelles de chat fou.  
 Toun accordéon et ta vielle  
 C'est d'ça qu'te vivais quasiment.  
 Mais quoué, combin au Parlement  
 Qui gagneraient pas leur matérielle  
 Sans leu mandat ? Combin d'idiots  
 Plus idiots qu'toué, viré d'la guerre,  
 Qui s'crouaient malins et qui n'ont guère  
 Le drouet de s'fout' des Morvandiaux ?  
 Y en a point pour trousser les garces  
 Comme toué sortant du caboulot.  
 Au moins, toué, te s'ras rigolo.  
 Te vas tu leur-z-y faire voir des farces !  
 Quatre ans, gars, sans en foutre un coup,  
 Toucher quat'mill' cinq cents pistoles,  
 Va, te pourras t'payer nos fioles,  
 T'auras ben raison après tout.  
 Au fond, comme y a pus d'imbiciles  
 Dans l'peupl' que d'gars intelligents,  
 C'est toué qui r'présente l'pus d'gens. P'tit  
 Charles, tu peux siéger tranquille."



<sup>1</sup> Gabriel Breton, *Tonin*, Paris, Editions du Scorpion, 1965.



**Le sabotier Buteau, à Saint-Privé,  
coll. M. Fontaine.**

### **Les élections cantonales des 14 et 21 octobre 1928.**

Le Docteur Galvaing est élu au second tour par 1342 voix, contre le maire Allorent (S.F.I.O., 859 voix), Legrain (P.C.F., 202 voix) et Pierre Dachet (Républicain indépendant, 1142 voix). Le docteur Galvaing n'était pas présent au premier tour ; il a bénéficié de la lutte fratricide entre les socialistes Allorent et Moine et de la mobilisation des abstentionnistes du premier tour.

Antoine Margaroux (S.F.I.O.) prend le siège de conseiller d'arrondissement qui était détenu auparavant par le radical Trinquet.

### **Retour sur l'Histoire de Decize.**

Louis-Mathieu Poussereau, ancien cadre des mines de La Machine, prononce le 25 mars 1928 à la mairie de Decize une intéressante conférence sur *l'Histoire de Decize*, dont le texte est publié par la *Revue du Centre*.

### **Querelles de mariniers à la Justice de Paix de Decize :**

Les mariniers sont réputés pour être *forts en gueule*, et les marinières n'ont pas la langue pendue. Hortense Saniez, marinière du bateau *Malestrance*, est accusée par Virginie Wattiaux, épouse Landrieux (équipage du *Bidel*) de l'avoir traitée ainsi que son époux de « vaches,

*putains, voleurs, fumiers, pourris... »*, d'avoir ajouté : *« ton mari est un cocu... si tu descends à terre, je t'assomme... »* Le juge repousse le jugement à quinzaine, afin de trouver des témoins. Mais, à l'audience suivante, il retrouve Virginie Wattiaux qui, cette fois, est elle-même accusée d'avoir injurié Gabriel Monnerat, marinier à bord de l'*Armançon* : *« Salopiau, blanc-bec, trou du cul... il aurait mieux fait d'aller défendre son pays et il porte des insignes militaires qu'il n'a pas gagnés. »* En revanche, plusieurs témoins disent que Monnerat a commencé la querelle en prétendant : *« S'il n'y avait pas tant de monde, je vous foutrais à l'eau tous les deux, je vous reverrai, je vous ferai manger tout l'argent que vous avez gagné pendant la guerre... »* Monnerat est condamné aux dépens. Landrieux gagne un autre procès contre le charretier Joseph Combrez, non pas pour une affaire d'insultes, mais à propos de remorquage et de foin fourni aux ânes.

Il n'est pas facile de travailler avec des gens aussi susceptibles, aussi imprévisibles que ces mariniers. La Société des Sables et Gravieres poursuit le marinier Jean Michel, qui s'est engagé à conduire le bateau *Le Plâtre Journot* à Clamecy avec un chargement de sable. Le sable est livré, mais Michel abandonne le bateau à Clamecy au lieu de le ramener à Decize. Le constructeur de péniches Saintoyen doit faire prononcer une saisie-arrêt pour se faire rembourser 507 francs que lui doit le marinier Bédier...<sup>2</sup>



<sup>2</sup> A.D.N., cote 4 U2 41-46.

**La Mutuelle de Decize.**

La Société de Prévoyance, de Secours Mutuels et de Retraites de Decize et Alentours a tenu son assemblée générale. Présidée par M. Margaroux, elle compte plus de 200 sociétaires ; son capital au 31 décembre 1927 se monte à 3900 francs.

**RECLAME :**

**« Pour la vie moins chère . »**

L'Épicerie du Centre, transmise par Mme Guillon à MM Leboeuf frères, concessionnaires du ravitaillement municipal de Nevers, promet des prix intéressants.

Equarissage SERINDAT, Avenue de la Gare.

Carrosserie auto BORDELIER et DESBRUERES, Faubourg Saint-Privé

Objets religieux, fournitures, TRAVARD TAMINAU, Place Saint-Just

Messieurs David et Salomon NATHAN, négociants en nouveautés, à Decize, rue de la République.

Madame Bonneau, bureau de tabacs, quai de Loire, communique le 8 juillet :  
*« A l'occasion des vacances, sa Bibliothèque Prima, de plus en plus complète, est toujours à la disposition du public. »*

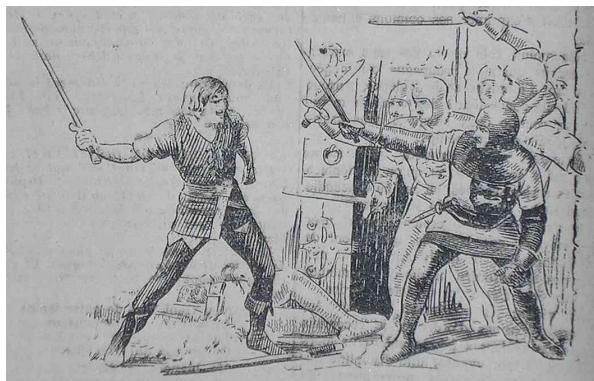
A partir du 1<sup>er</sup> novembre 1928, service d'autobus Moulins-Decize.

MOULINS	DECIZE	DECIZE	MOULINS
7 h	8 h 40	6 h 30	8 h 20
16 h 15	17 h 55	15 h 20	17 h

**Au Ciné-Théâtre Machinois:**

Samedi et dimanche, soirée à 20 h ; dimanche matinée à 15 h ; chaque séance avec orchestre et spectacle des merveilleux acrobates Basma's and Partner

- L'Enigme du Mont-Agal, en 5 parties ;
- Titi Premier, roi des Gosses, en 8 parties ;
- Le capitaine Rascasse, en 8 séances ;
- On ne badine pas avec l'Amour, d'après Musset ;
- Zigoto empereur romain ;
- La Chaussée des Géants, d'après Pierre Benoît ;
- Le Cœur a beau mentir, en plusieurs épisodes ;
- La Flamme, film d'art d'après la célèbre pièce de Charles Méré, réalisation M. Vandal et Ch. Dulac, avec Germaine Rouer de l'Odéon, Colette Dorfeuil, Henry Vibart, Charles Danel, Jack Hobbs et le jeune Roby Guichard ;
- Quand la chair succombe, grande pièce dramatique interprétée par le célèbre Emil Jennings; ce film qui est une des œuvres les plus puissantes et les plus morales de la production de l'année, peut être et doit être vu par tout le monde ; majoration de 0,50 franc.



L'acteur Douglas Fairbanks dans le film *Robin des Bois*,  
(publicité parue dans le journal *Paris-Centre*).